

Image not found or type unknown



Desistement dans une ecole privee

Par **LELOIR**, le **25/06/2009** à **22:08**

Bonjour,
Fin Mars 2009, j'ai versé en chèque la somme de 300 euros, correspondant à la scolarité du mois de septembre 2009, dans une école privée hors contrat.
Entre temps, mon employeur m'a indiqué que notre société allait être mutée dans un autre département. Donc je vais avoir 4 heures minimum de transport par jour, et donc je ne pourrais plus récupérer mon fils le soir.
Donc, le 8 juin 2009, j'ai prévenu la Directrice de l'école, de mon désistement, suivi d'un courrier.
Juridiquement je ne peux pas déclarer ce chèque perdu ou volé, comment puis je récupérer le montant de la scolarité de septembre, étant donné que ce chèque devrait être encaissé début Juillet 2009.
Est ce que je peux déposer une main courante auprès de la gendarmerie ?
Merci de vos conseils.
Régine LELOIR.